

F3SCT du 20 mars 2026

Membre de l'administration présents : Fabien Audy (DASEN), Marc Vauléon (secrétaire général), Laurent Drault (IEN, adjoint au directeur académique)

Autre membre de droit : Dr Mory (médecin de prévention)

Invités : Karine Bellanger (Chef de pôle PRHAG), Léa Subileau (AEMS), Marion Cailleau (Cheffe de bureau GRH), Sophie Lambert, (assistante sociale des personnels), Bérengère Liger (assistante sociale des personnels stagiaire), Dr Arnault (médecin scolaire)

La délégation FNEC-FP FO : Stève Gaudin, Sandra Aligon, Evelyne Le Fellic

Les représentants du personnel : FNEC-FP FO (3) – FSU (3) – UNSA (2) – CGT (2)

FO, FSU et CGT ont fait une déclaration

La déclaration FO

Ordre du jour

PV de la séance du 25 novembre 2025.....	1
Rapport d'activité du médecin de prévention.....	2
Bilan du service social des personnels.....	3
Intervention FNEC-FP FO à propos des GT (groupes de travail).....	3
Validation de la fiche réflexe « Réagir face aux violences ».....	4
GT « fortes chaleurs ».....	4
Enquête nationale amiante.....	5
Dates des visites de la F3SCT.....	6
Questions diverses FO.....	6
Prix des carburants.....	6
Suppression d'un poste d'infirmière en Mayenne.....	7
Autres questions diverses.....	7
Remplacement dans le 1 ^{er} degré (FSU).....	7
Fiches RSST (demande DASEN et un autre syndicat).....	7

Tous les comptes-rendus F3SCT sont disponibles ici

La **prévention primaire** : c'est agir sur les facteurs de risques. L'objectif est de prévenir le risque à la source en se focalisant sur les causes ou les sources de risques psychosociaux présentes, pour les réduire ou les éliminer. Pour FO il s'agit de se concentrer sur toutes les réformes qui sont à l'origine de ces risques de plus en plus importants. La seule prévention des risques professionnels à mettre en œuvre est en priorité une prévention primaire qui tire le bilan des contre-réformes imposées, et qui prend en compte les revendications portées par la FNEC-FP FO.



PV de la séance du 25 novembre 2025

La réglementation prévoit que les procès-verbaux des séances soient envoyés dans un délai d'un mois aux membres de la F3SCT. La délégation FO s'est donc de nouveau abstenue. FO est le seul syndicat à demander le respect de cette réglementation et c'est grâce à cette insistance que ce délai se réduit.

Votes :

✓ POUR : FSU (3), CGT (2), UNSA (2)

✗ ABSTENTION : FO (3)

Rapport d'activité du médecin de prévention

Le rapport du Dr Mory

Intervention FO :

FO signale constamment l'absence de bilan de médecine préventive. Ce bilan n'avait pas été présenté depuis 2023, alors que la réglementation impose à l'employeur la présentation de ce bilan. L'école Publique craque de partout, de plus en plus de collègues ont besoin de la médecine de prévention, et nous n'avons qu'un seul médecin pour plus de 15000 agents !

Le Dr Mory est submergée de travail et de suivi, elle a en charge tous les agents de l'Education Nationale des départements du 49 et du 53 (Enseignants 1er degré, enseignants 2nd degré, AESH, AED, CPE, personnels administratifs...)

Risques pour leur santé, prévention ! Alors que les conditions de travail se dégradent partout, l'Education Nationale bafoue les droits des personnels.

Pour les visites médicales obligatoires, FO a fait les calculs et il faudrait environ 2200 visites annuelles pour respecter la réglementation. Mais, un médecin de prévention ne fait pas que des consultations. Il doit aussi assurer :

- les visites de postes
- la participation aux instances notamment les F3SCT
- les études de situations de travail
- les aménagements de postes
- le suivi des agents
- déplacements entre départements
- les visites d'établissements et de services

Un médecin de prévention assure environ 160 jours de consultations par an pour environ 6 consultations par jour. (le reste étant consacré aux autres missions). Pour respecter la visite médicale obligatoire tous les 5 ans, il faudrait a minima 3 médecins de prévention pour tous les personnels du 49 et du 53, et a minima 1 médecin pour le département de la Mayenne. C'est ce qu'a demandé la délégation FO à nouveau lors de cette F3SCT.

En 2021, FO faisait remarquer qu'il en faudrait 10 médecins de plus pour l'académie... Le recteur et désormais la rectrice ne tiennent pas leurs engagements à recruter des médecins. Systématiquement on nous indique que des postes de médecin sont créés, qu'il y a eu des revalorisations des salaires mais qu'ils n'ont pas été pourvus. FO rappelle que ces revalorisations pour être attractives devraient être en adéquation avec les compétences attendues et que la charge de travail devait certainement ne pas être un facteur d'attractivité.

L'absence de médecin de prévention dans notre département a des conséquences lourdes sur la santé des personnels. Cela entraîne également des délais parfois très longs pour obtenir une consultation, d'autant plus dans des situations urgentes, qui se multiplient. Des consultations sont toutefois réalisées par téléphone, mais la qualité de ces consultations téléphoniques n'est évidemment pas la même qu'une consultation physique.

La FNEC-FP FO 53 revendique la création et le recrutement d'un médecin de prévention pour le département de la Mayenne. Son syndicat, le SNUDI-FO 53 mène une action judiciaire en attente de jugement à ce sujet.

En savoir plus sur la médecine de prévention et sur l'action syndicale FO en Mayenne

La médecine de prévention dans l'académie de Nantes (rappel)

CAZENAVE Nicole (72), DRUKKER Sophie (85), DRUKKER (44) MORY Iris (53 et 49) / BARDET Florence et ALLAIRE Anne : Infirmière en santé du travail

Analyse FO du bilan du Dr Mory : Un des médecins du travail exerçant à mi-temps, il n'y a donc, en tout et pour tout, que 2,5 médecins pour couvrir les besoins des 5 départements de l'académie !

Du bilan chiffré présenté par le docteur Mory, il ressort que les enseignants de collège font davantage appel à la médecine du travail et sont maintenant en proportion égale avec les enseignants du 1er degré. Le Dr Mory a également souligné la part de plus en plus importante d'AESH qui la consultent pour les répercussions sur leur santé de leurs conditions de travail fortement dégradées.

Le Dr Mory note que de plus en plus de personnels sont dirigés vers la médecine de prévention par leurs médecins traitants car ceux-ci sont très contrôlés dans leur délivrance d'arrêts de travail qui vont maintenant rarement au-delà de 4 mois. Ces contrôles, injustifiés car seul le médecin devrait être à même de décider si l'arrêt de travail est nécessaire à la santé de son patient, reportent les problèmes de la médecine de ville sur notre médecine du travail, déjà en piètre état. Attention, cette année, les délais d'obtention de rendez-vous avec le Dr Mory sont particulièrement longs. Pensez à anticiper si vous avez besoin de la consulter.

A propos des visites médicales : avis des organisations syndicales

Le CHSCT de la Mayenne demande au DASEN d'autoriser toutes les demandes de visite médicale formulées par les personnels du département, dans le respect de l'article 22 du décret 82-453 du 28 mai 1982 qui précise que : « Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier. »

✓ **POUR** : FO et CGT

✗ **ABSTENTION** : FSU et UNSA

Bilan du service social des personnels

Le bilan de Madame Lambert, assistante sociale des personnels à la DSDEN 53. Elle est revenue sur ses missions et a précisé, comme FO le fait systématiquement quand nous conseillons les personnels, que le terme « social » ne se limite pas aux seules difficultés financières mais englobe toute difficulté entre le travail et la vie familiale et sociale. Les demandes d'aide qui lui sont adressées sont en forte hausse puisqu'elle a déjà réalisé 527 entretiens de janvier à mars 2026. Madame Lambert note que de plus en plus de jeunes enseignants la sollicitent, ce qui en dit long sur les difficultés grandissantes de notre métier, malgré les revalorisations de début de carrière mises en avant par le gouvernement.

La délégation FO est intervenue :

- Sur les conditions sociales difficiles de plus en plus de personnels précaires, en particulier les AESH
- Sur le lien avec l'inflation galopante, les budgets d'austérité et les salaires gelés
- Sur le manque de moyens (FO lors de cette réunion, a fait connaître la nécessité d'un recrutement statutaire d'assistants sociaux)
- Sur les mutations bloquées avec des règles de plus en plus arbitraires qui imposent aux collègues des situations sociales parfois terribles

De manière générale, sur la médecine de prévention comme sur pour le service social des personnels, FO dénonce et condamne l'impuissance voulue du ministère à recruter des médecins de prévention, des infirmiers, des psychologues, des assistantes sociales ainsi que l'externalisation comme solution mettant un terme à la médecine de prévention, conséquence des budgets d'austérité.

Intervention FNEC-FP FO à propos des GT (groupes de travail)

« La FNEC-FP FO tiens à rappeler sa position concernant la multiplication des groupes de travail (GT). Ces réunions sont parfois dépourvues de toute prérogative décisionnelle et nous constatons qu'elles sont trop souvent utilisées pour contourner les instances officielles que sont les CSA et les F3SCT. Ces GT s'apparentent trop souvent à des espaces de « concertation » de façade, où les marges de discussion sont inexistantes et où les décisions apparaissent déjà arrêtées en amont, comme ça a été le cas avec le GT «fiche réflexe» auquel nous avons refusé de participer.

La FNEC-FP FO 53 refuse que ces GT se substituent aux instances réglementaires, seules légitimes pour débattre, amender et émettre des avis formels au nom des personnels et surtout dans leur intérêt dans le respect des textes en vigueur, et conformément aux obligations qui s'imposent à l'employeur. A l'instar des GT harcèlement, santé scolaire, les récents GT démontrent que notre administration cherche à intégrer les personnels via leurs représentants dans des dispositifs qui dédouane notre employeur en matière de santé ou de sécurité. La FNEC-FP FO ne participera pas à des GT si ces réunions ne permettent pas de

répondre à la question urgente des moyens, puisque c'est un préalable à toute volonté de tendre à une prévention primaire. En aucun cas, nous ne saurons être associés dans des dispositifs, protocoles et autres fiches réflexes, qui ne vont absolument pas dans l'intérêt des personnels que nous représentons. Enfin, si FO peut participer à certains GT, c'est uniquement pour y porter les revendications des personnels, sans jamais se considérer liée par les échanges qui s'y tiennent. Elle rappelle que seuls les travaux et avis émis dans les instances officielles engagent les représentants du personnel. »

FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval Cedex

Tel. : 0243534226 – 0652323045 @ : 53@fo-fnecfp.fr

Validation de la fiche réflexe « Réagir face aux violences »

Inclusion scolaire systématique, manque de moyens, non-respect des notifications MDA, violences à l'école, agressions, incivilités : après le protocole bidon... la « fiche réflexe » !

A la demande de la FSU et de l'UNSA, nos responsables administratifs ont organisé un groupe de travail (GT) pour co-élaborer une fiche réflexe. Cette « Fiche réflexe », définie comme : « *une fiche synthétique permettant aux personnels d'avoir une vision complète et rapide des modalités d'accompagnement possibles lorsqu'ils sont exposés à la gestion d'une situation complexe* ».

[Jugez plutôt ! \(projet de fiche réflexe à télécharger\)](#)

La FNEC-FP FO 53 avait été la seule organisation à avoir boycotté ce groupe de travail, et à avoir refusé de cautionner cette fiche réflexe qui ne répond en rien aux revendications et aux besoins des personnels. En cohérence, et sur mandat de nos adhérents et de nos instances, la délégation a voté CONTRE cette « fiche réflexe ». **(FO est la seule organisation à justifier systématiquement ses votes en réunion).**

Fiche réflexe / votes :

 **POUR** : FSU (3), UNSA (2), CGT (2)

 **CONTRE** : FO (3)

La délégation FO a justifié son vote contre. Dans les faits, cette fiche prévoit : un numéro vert pour le réseau PAS, l'accompagnement du supérieur hiérarchique, l'accompagnement pédagogique, des rappels de numéros de téléphone pour le SAMU par exemple... Mais rien sur la prise en charge réelle des élèves, rien sur le respect des notifications de la MDA, rien sur la protection des personnels, rien sur la protection fonctionnelle, rien sur les moyens pour la médecine de prévention, rien sur la responsabilité de l'employeur, rien sur le RDGI, sur le DUERP...

Dans un contexte où l'inclusion systématique et indifférenciée place quotidiennement nos collègues dans des situations de souffrance, de culpabilisation et de grande difficulté professionnelle, et où les violences envers les personnels se multiplient, il ne nous apparaît inacceptable d'accompagner cette fuite en avant. A l'instar du protocole inclusion, cette « fiche réflexe » vise à camoufler :

- L'absence réelle de protection de l'employeur lorsque les personnels sont confrontés à des situations de violence, notamment des parents d'élèves, et les exemples ne manquent pas
- La non-prise en charge des élèves les plus fragiles, et qui parfois ont besoin de soins
- Le non-respect des notifications de la MDA (orientations IME, ITEP, accompagnements AESH),
- Le manque criant de postes (RASED, enseignants référents, PsyEN),
- La non-reconnaissance des accidents de service,
- La non-mise en œuvre de la protection fonctionnelle, y compris lorsqu'elle est accordée par la Rectrice.

FO refuse la culpabilisation des personnels et exige des moyens, des protections et le respect des droits. Le DASEN a remercié les organisations syndicales qui ont validé cette « fiche réflexe ». Elle sera diffusée dans les écoles et établissements.

A propos des réseaux PAS-MGEN mis en avant dans la fiche réflexe du DASEN :

Ces dispositifs, financés en partie par des fonds relevant de l'action sociale ministérielle, constituent un **détournement de moyens publics**. Ils organisent un transfert progressif des missions de l'État vers un opérateur extérieur, au mépris des garanties statutaires et des principes d'égalité entre les agents. Sous couvert de prévention et d'accompagnement, les réseaux PAS participent à une **externalisation rampante de l'action sociale**, fragilisant les services existants — médecine de prévention, service social du personnel — déjà en grande difficulté faute de moyens. Cette politique conduit à une **dégradation des droits des personnels**, à une opacité dans l'utilisation des fonds publics et à une remise en cause du cadre collectif de protection des agents. FO revendique : l'arrêt immédiat du financement des réseaux PAS sur fonds publics d'action sociale ; le réinvestissement de ces moyens dans les services publics statutaires ; le recrutement massif de personnels qualifiés (médecins de prévention, assistants sociaux). Pour FO, il est inacceptable que l'institution se désengage de ses obligations en matière de santé et d'action sociale au profit de dispositifs externalisés.

GT « fortes chaleurs »

Lors du Groupe de travail (GT) du 3 mars, FO avait demandé et obtenu des garanties pour les personnels et a demandé d'acter ces demandes lors de cette réunion de la F3SCT. [Compte-rendu de ce GT](#)

FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval Cedex
Tel. : 0243534226 – 0652323045 @ : 53@fo-fnecfp.fr

La délégation FO a donc réitéré ses demandes, en particulier le placement en ASA avec traitement pour les personnels fragiles en cas d'alerte de niveau 3 ou 4.

Pour les personnels non-enseignants, la FNEC-FP FO 53 revendique qu'en cas d'alerte de niveau 3 (orange) ou de niveau 4 (rouge) : le placement en ASA avec traitement des agents dont les missions ne sont pas télétravaillables, et en télétravail pour tous les autres agents dans l'incapacité de se déplacer ou pour lesquels un déplacement comporterait un risque.

La délégation FO est également intervenue au sujet du DUERP, document dans lequel doivent être recensés tous les risques pour la santé et la sécurité des personnels de l'Education nationale, ce qui inclut les problématiques liées à la chaleur. Lors du GT du 3 mars, à notre affirmation selon laquelle ce n'était pas aux directeurs de rédiger ce DUERP, le Secrétaire général avait répondu « *Loi Rilhac et délégation de compétences* », ce que nous avons contesté. Il a cette fois reconnu que cette responsabilité incombait bien au chef de service, le DASEN pour le 1er degré, ajoutant que « puisque c'est dans les textes, nous allons bien évidemment l'appliquer » ! A FO, nous enjoignons depuis des années l'ensemble des personnels à se saisir de ce DUERP et à demander son actualisation sur les points importants qui concernent leur sécurité (amiante, radon, qualité de l'air, confort thermique, RPS...) car notre employeur doit ensuite rechercher des améliorations aux problèmes pointés.

Enquête nationale amiante

La ténacité de FO a permis l'obtention d'un tableau de recensement pour le département. Ainsi, nous avons appris combien nous sommes exposés ou plus exactement combien de Dossiers Techniques Amiante manquent encore ! Si le DASEN estime que sur la question de l'amiante, la situation évolue, la délégation FO a rappelé que « ça patinait plutôt » et que si la situation évoluait, c'était aussi grâce aux interventions sans relâche du syndicat pour faire respecter les droits et la santé des personnels.

Rappelons à ce sujet que FO en Mayenne, se bat depuis de nombreuses années pour que chaque agent ait accès à cette information essentielle. Mais, au-delà de ce constat, y aura-t-il de l'argent pour le suivi des agents exposés, y aura-t-il de l'argent pour une médecine de prévention digne de ce nom, pour les visites médicales annuelles prévues dans les textes mais jamais accessibles, y aura-t-il de l'argent pour recruter en nombre suffisant les médecins scolaires et les infirmières indispensables au suivi de la santé des enfants ?

Ce point concernait une enquête nationale lancée en ... 2024 et qui n'est manifestement toujours pas achevée puisque le taux de réponse aurait dû être de 95 % en décembre 2025 et nous a été annoncé à 69,7 %. Rappelons que le but de cette enquête au long cours est seulement de savoir si les directeurs ont connaissance ou non d'un DTA (Dossier Technique Amiante). Les résultats sont donc uniquement basés sur du déclaratif, avec toute la marge d'erreur que cela induit, les directeurs ignorant souvent ce qu'est un DTA et comment le lire. Parallèlement, nos responsables administratifs continuent à informer les mairies de leurs obligations légales : après la réunion en visio de mai 2025, les maires vont être formés en mai-juin 2026 et ont ensuite encore 1 an pour faire réaliser les DTA. Ce délai serait dû au coût de réalisation et au manque d'entreprises. Le surplace continue donc alors qu'il s'agit d'une législation qui date de 20 ans. Certes les municipalités ont une responsabilité majeure en tant que propriétaires des bâtiments. Mais l'Etat est également responsable en tant qu'employeur et plus largement parce qu'il devrait être le garant de la santé des citoyens.

La délégation FO a rappelé cette responsabilité et demandé que des financements publics soient attribués pour enfin avancer sur ce scandale public qu'est la présence d'amiante dans autant d'ERP (établissements accueillant du public).

Malgré l'information faite aux maires, qui connaissent donc maintenant leurs obligations légales, on en est encore à demander aux directeurs d'école s'ils ont connaissance du DTA. Si la réponse est non, c'est de toute façon à la mairie qu'il faudra le demander, alors pourquoi cette nouvelle perte de temps ? Et si la réponse est oui, ce n'est absolument pas une garantie qu'il s'agit du bon document ni qu'il est complet. Dans ce cas également, cette enquête est une perte de temps, sachant qu'il ne s'agit là que d'un recensement. Un an et demi après le groupe de travail amiante, on a franchement l'impression de faire du sur place. En presque un an depuis la réunion avec les maires et la préfecture, qu'est-ce qui a été concrètement mis en place ?

[Notre journal spécial amiante](#)

Dates des visites de la F3SCT

- Collège Grand-Champ - Grez-en-Bouère : jeudi 7 mai 2026
- LP De Vinci - Mayenne : mardi 16 juin 2026

Désormais, nos responsables administratifs élaborent avec les syndicats (à la demande de la FSU) le rapport de visite. FO est la seule organisation syndicale à refuser de co-élaborer ces rapports avec notre employeur. Pour rappel, il y a plusieurs années, FO avait demandé et obtenu que les préconisations émises à l'issue des visites d'établissements, soient suivies d'effet. FO avait pu impulser une rédaction dans un premier temps syndical des rapports de visites (rédigés en intersyndicale) avant la discussion avec le patron. Désormais ce n'est plus le cas. FO gardera toute liberté d'action et d'intervention durant ces visites. Jamais nous ne nous laisserons enfermer dans un quelconque cadre imposé (même par les autres organisations !) qu'il s'agisse de protocoles de visite ou encore des thématiques de visite.

Questions diverses FO

•Prix des carburants

La FNEC FP-FO 53 a alerté le DASEN sur les conséquences qu'ont déjà l'augmentation des prix des carburants sur les conditions des personnels. FO a rappelé que les frais de déplacement et l'ISSR n'ont pas été revalorisés depuis 2022, alors que les prix des carburants restent durablement élevés. Pour FO, il est inacceptable que des personnels indispensables au fonctionnement du service public d'Éducation soient contraints de payer pour aller travailler.

La délégation FO a interrogé l'administration sur les enveloppes budgétaires déjà contraintes, dédiés à la prise en charge des déplacements des personnels itinérants (RASED, CPC, Médecins et infirmières scolaires, IEN...). Pour nos responsables, il faudrait sensibiliser davantage sur ce qu'ils nomment « les bonnes pratiques », à savoir privilégier le co-voiturage, la visio... Pour FO, les missions des personnels, et en particulier la prise en charge de nos élèves, ne peut se faire au détriment des budgets d'austérité. Les enveloppes doivent être réabondées et les indemnités réévaluées. Dans sa déclaration, FO a rappelé que d'ailleurs la spéculation allait bon train et que le gouvernement avait les moyens de bloquer les taxes sur les carburants et l'énergie pour en limiter la hausse. C'est ce que nous exigeons, et c'est pour cette raison que nous avons proposé un avis, comme en 2022 aux autres organisations.

FO a donc demandé au DASEN d'intervenir pour la revalorisation immédiate de l'ISSR et des indemnités de déplacement, ainsi que leur indexation sur l'évolution réelle du coût des carburants.

La veille, FO avait proposé une intervention commune des syndicats via un avis que nous avons donc déposé en réunion.

Au regard des conséquences sociales pour les personnels, engendrées par les hausses brutales et soudaines du prix des carburants, la F3SCT de la Mayenne, réunie le 20 mars 2026, demande :

- la réévaluation urgente des taux des indemnités kilométriques ;
- la revalorisation de l'ISSR ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice.

✓ **POUR** : FO (3) CGT (2)

✗ **ABSTENTION** : FSU (3), UNSA (2)

En 2022, les augmentations des prix des carburants avaient été plus brutales encore et le rapport de force avait permis l'augmentation de l'ISSR comme des frais de déplacement.

Le même avis 2022, toujours en Mayenne :

Au regard des conséquences sociales qu'ont les brutales augmentations du prix des carburants, le CHSCT D de la Mayenne demande la réévaluation urgente des taux des indemnités kilométriques, de l'ISSR et de la valeur du point d'indice.

✓ **POUR** : FO, FSU et CGT

✗ **ABSTENTION** : UNSA

Courrier de FO Fonction Publique – Courrier de la Confédération FO au 1^{er} ministre

FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval Cedex
Tel. : 0243534226 – 0652323045 @ : 53@fo-fnecfp.fr

• Suppression d'un poste d'infirmière en Mayenne

[En savoir plus sur la suppression de ce poste](#) / [Le café pédagogique en parle](#)

Mi-janvier, nous avons appris la suppression d'un poste d'infirmière scolaire (INFENES) implanté au collège de Grez-en-Bouère. En réalité, il s'agit d'une réorganisation opérée par le directeur académique Fabien Audy, suite à une décision prise par la Rectrice le 18 mars 2025 en CSA **durant lequel tous les syndicats (FO, FSU, CGT) avaient voté contre cette mesure de redéploiement, sauf la CFDT qui s'est abstenue et l'UNSA qui a voté POUR.**

Lors de cette réunion de la F3SCT, c'est la délégation qui a informé de la création de 3 ETP (Equivalent Temps plein) pour notre académie à cette rentrée. C'est aussi pour ces raisons, que nous avons proposé à tous les syndicats la veille un avis qui aurait permis d'interpeller la Rectrice et aurait pu être un point d'appui supplémentaire. Cet avis n'a pas été adopté. Les organisations qui n'ont pas voté pour, n'ont pas justifié leur vote. **En réponse à notre proposition UNSA-FSU ont proposé un autre avis, pour lequel nous avons également voté POUR, même si nous n'avons pas eu de précisions sur les demandes de créations de postes de PsyEN : EDA ou EDO ?**

La délégation FO a rappelé qu'à l'échelle nationale il faudrait 16000 infirmières scolaires de plus !

Avis FO : La suppression d'un poste d'infirmière scolaire dans le département aura des conséquences importantes et préjudiciables sur les conditions de travail ainsi que sur la santé des personnels INFENES.

Dans ce contexte, la F3SCT-D 53 réunie le 20 mars 2026 demande :

- l'abandon de la suppression du poste d'INFENES prévue à la rentrée 2026 ;
- l'arrêt des redéploiements de postes d'INFENES ;
- l'augmentation du nombre de postes d'INFENES afin de répondre aux besoins urgents des établissements et des personnels.

✓ **POUR :** FO (3) CGT (2)

✗ **ABSTENTION :** FSU (3) UNSA (2)

Avis UNSA-FSU :

La F3SCT-D 53 réunie le 20 mars 2026 demande l'augmentation du nombre de postes d'INFENES et de psyEN.

✓ **POUR :** FO (3), FSU (3), UNSA (2)

Autres questions diverses

• Remplacement dans le 1^{er} degré (FSU)

« On a reçu le tableau des remplacements et on voit que le taux de remplacement est bon, autour de 85% » !

Ce n'est pas le DASEN qui est à l'origine de cette intervention. Pour FO, les taux ne sont pas « bons » et notre employeur devrait viser les 100% de remplacement avec la création de postes ! FO vous informe de la réalité des chiffres : en 2024-2025 il y a eu 919 demies-journées non remplacées ! **Le taux de 85% mis en avant, correspond aux chiffres de février, mois durant lequel pour seulement 2 semaines de classes il y a eu 191 demies-journées d'absences non remplacées !**

• Fiches RSST (demande DASEN et un autre syndicat)

Le secrétaire général (SG) a demandé à ce que les représentants du personnel à la F3SCT ne se saisissent pas des RSST. Il faut rappeler **qu'en Mayenne, seuls les représentants FO à la F3SCT se saisissent des RSST, les complètent, les amendent pour faire des signalements ou appuyer les demandes des collègues.** En réalité, il s'agit d'une organisation syndicale du département, que le SG n'a pas voulu citer, qui a dénoncé l'action syndicale de FO auprès du DASEN. Toutes les autres organisations syndicales étant restées silencieuses durant ce point, nous ne saurons pas qui a pu agir ainsi.

En réaction, la délégation FO a clairement indiqué au DASEN et au SG, que le décret de 82 n'avait pas été abrogé, mais transposé, et que toutes les dispositions prévues existaient encore. La délégation FO a rappelé que c'était bien dans les prérogatives des représentants à la F3SCT de se saisir des RSST, notamment pour alerter, et qu'il suffisait de prendre les textes en vigueur, les guides juridiques dédiés. C'est d'ailleurs ce qu'avait confirmé l'ISST (Madame Huardeaux) lors de la réunion de la [F3SCT du 21/03/2024](#), ce que n'a pas manqué de rappeler la délégation FO.

Suite à notre intervention, nos responsables administratifs sont restés silencieux, confirmant ainsi le bien fondé tant de notre analyse, que de notre action syndicale.

Pour en savoir plus sur l'utilisation des fiches RSST

Les représentants FO à la F3SCT ne sont pas des « spécialistes » : PE, certifié, CPE, ou encore AESH, ils mettent en œuvre des exigences s'appuyant avant tout sur les revendications (collectives ou individuelles) des personnels, sur le respect des législations existantes, et sur la responsabilité de notre employeur. C'est en ce sens que nous intervenons en à la F3SCT. Les représentants FNEC-FP FO représentent TOUS les personnels de l'Education Nationale (PE, Certifiés, Agrégés, PLP, AESH, administratifs, infirmières, assistante sociale, médecin scolaire, IEN...) Contrairement à ce que nous pouvons parfois lire ou entendre, les représentants à la F3SCT ne sont pas élus mais désignés par leur organisation syndicale. La F3SCT n'est pas une instance paritaire.

FNEC FP 53
FO

FNEC-FP FO 53 : 53@fo-fnecfp.fr – 06.52.32.30.45

(Stève Gaudin, secrétaire départemental)

SNUDI-FO (PE, PsyEN et AESH du 1^{er} degré) : 06.52.32.30.45

contact@snudifo-53.fr / www.snudifo-53.fr

SN FO LC (Profs, CPE et AESH des Lycées et collèges) : 07.80.43.74.45

snfolc53@gmail.com / <https://snfolc53.fr/>

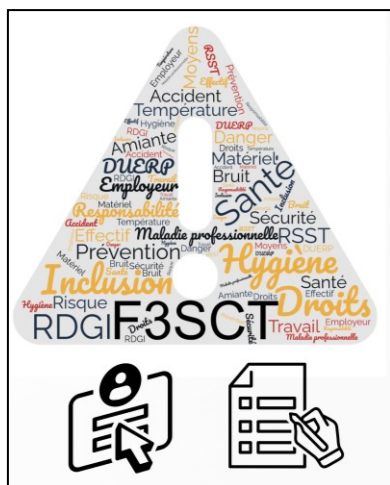
ID FO (Personnels de direction, IEN) idfo@idfo.fr

SN FO IEN (infirmières de l'Education Nationale) snfoien.france@gmail.com

SNFOASEN (assistants sociaux de l'Education nationale) sn.fo.asen@gmail.com

SNETAA-FO (Lycées professionnels) : snetaaonantes@gmail.com

SPASEEN FO (personnels administratifs) : fo44.spaseen@laposte.net



NOTRE INDÉPENDANCE
C'EST NOS COTISATIONS



Vos représentants FO à la F3SCT-D



Stève Gaudin
TR - Cossé le Vivien El.
06 26 15 91 72



Muriel Lageiste
AESH - St Pierre la Cour
06 86 42 29 38



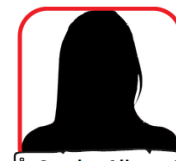
Frédéric Gayssot
Directeur - St D d'Anjou El.
06 80 31 51 16



Evelyne Le Fellic
Adjointe - Changé
07 65 52 16 23



Cécile Le Bloa
Professeure certifiée
07 80 43 74 45



Sandra Alligon
Professeure certifiée
07 80 43 74 45

FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval Cedex
Tel. : 0243534226 – 0652323045 @ : 53@fo-fnecfp.fr